



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 93394

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes posés par l'installation des jeunes agriculteurs. Il semble nécessaire de rappeler l'apport considérable que constituent les jeunes en ce domaine. Un rajeunissement de la démographie joue un rôle primordial dans la vie des territoires ruraux. Par l'apport de jeunes, c'est en effet toute la vie des territoires qui est irriguée et c'est l'ensemble des services publics qui est conforté. Ainsi, il faut permettre aux jeunes agriculteurs de s'installer au sein de ces territoires auxquels ils sont fortement attachés et consentent à faire d'importants sacrifices pour y vivre. Au vu des investissements colossaux destinés à leur installation, il paraît fondamental que les jeunes agriculteurs puissent travailler sur des exploitations productives et viables. Or, les procédures d'octroi d'aides prévoient des formations obligatoires de six mois ainsi que des stages de pré-installation de 40 heures. Il s'avère que les financements des stages préparatoires à l'installation et des stages de six mois pour 2005 et 2006 ne sont pas assurés. Cette restriction budgétaire fragilise considérablement les volontés d'installation. Eu égard à ses missions dans l'égalité des territoires, il semble primordial que l'Etat garde son implication de ce secteur d'activité. Il lui demande donc pour quelles raisons les formations imposées par l'État ne sont pas assurées de leur financement.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2006, 7 MEUR ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». Une rallonge de 1,5 MEUR a été déléguée aux préfets en mai. Pour l'avenir, il convient d'assurer un pilotage cohérent de la politique d'appui du renouvellement des exploitations. A la suite des conclusions des assises régionales de l'installation, le ministère de l'agriculture et de la pêche va procéder, en association avec les différents organismes représentatifs du monde agricole, à l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique. Il recherchera les modalités qui permettront de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et de la diversité des projets. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93394

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4582

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7496